

Guide mobilité individuelle

Pour réaliser un stage dans un pays étranger

HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale



Cofinancé par
l'Union européenne

— Mise à jour au 25/09/2025 —

Mobilités financées par :





Contact

Pour toute question, n'hésitez pas à solliciter la Référente mobilité internationale
projets-sri@hetis.fr

Sommaire

Introduction	04
Quand préparer et réaliser sa mobilité	05
Critères d'admissibilité à la mobilité	06
Les grandes étapes de préparation du séjour à l'étranger	07
Avant le départ	09
Choix et recherche du lieu de stage	09
Recherche d'hébergement	11
Conventionnement de la mobilité	12
Aides financières pour la mobilité internationale	12
Préparation linguistique	14
Démarches administratives	15
Pour les cours programmés durant le stage	18
Évaluation de stage	18
Durant le séjour	19
Au retour	20

INTRODUCTION

Ce **GUIDE MOBILITÉ** s'adresse à tout apprenant désireux de **réaliser un stage à l'étranger** (mobilité courte ou longue - jusqu'à 3 mois), quel que soit son statut :

- voie directe
- contrat d'apprentissage
- contrat de professionnalisation
- cours d'emploi

Ce guide a pour objectif de vous aider à :

- ◆ mesurer la faisabilité de votre projet de mobilité, du point de vue financier et personnel
- ◆ vous permettre de le construire et de le réaliser dans des conditions optimales
- ◆ partager des informations vous permettant d'anticiper votre retour

En complément de ce guide, une fiche « **Préparation au départ** » vous est remise afin de vous préparer à construire concrètement votre projet : budget, présentation de votre projet de mobilité à vos responsables pédagogiques, adaptation à la culture du pays d'accueil.

Vous êtes invité(e) à la compléter avant la **formation de préparation au départ**.



Il s'agit d'un **projet de mobilité individuelle**, même si deux étudiants peuvent effectuer en même temps leur mobilité dans un même pays ou organisation.

Un dispositif d'**accompagnement pédagogique** est mis en place à HETIS pendant votre temps de mobilité et s'articule entre le suivi de la Référente mobilité internationale, et celui du Référent International de votre filière.

À votre retour, des instances pédagogiques vous seront proposées avec pour objectif de vous aider à faire l'évaluation de cette expérience et de la partager avec les étudiants de votre promotion restés en France.

L'équipe pédagogique de l'HETIS vous souhaite une préparation fructueuse de ce projet et une belle réussite dans sa réalisation.

QUAND PRÉPARER ET RÉALISER SA MOBILITÉ

À l'exception des projets de mobilité courte et collective (séjours d'études, BIP E+), les possibilités de départ en séjour à l'étranger **pendant le cursus de formation** concernent uniquement une période de stage, définie au sein de chaque filière. Ces périodes vous sont communiquées en début de première année lors de la réunion d'information organisée par la Référente mobilité internationale auprès de votre promotion.

Votre projet de mobilité est tributaire d'impératifs temporels, aussi doit-il être travaillé dès le début de votre formation.

FILIÈRE	PÉRIODE DE PRÉPARATION 🔍 recherche lieu de stage et hébergement	PÉRIODE DE MOBILITÉ 🌍 période de stage à l'étranger
EJE - ES - ASS	À partir de janvier de la 1ère année	Entre septembre et décembre de la 2ème année
ME	À partir de novembre de la 1ère année	Entre avril et juin de la 1ère année
TISF - AES	À partir de décembre de la 1ère année	Entre juillet et août de la 1ère année
CAFDES - CAFERUIS	Organisation de la mobilité au cas par cas, en lien avec l'équipe pédagogique	
DEIS	Possibilité de réaliser une mission de recherche à l'étranger : organisation au cas par cas, en lien avec l'équipe pédagogique	



contrat d'apprentissage

contrat de professionnalisation

Pour les apprenants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : il peut s'agir d'une mobilité courte (un mois) mais aussi longue, jusqu'à deux mois.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA MOBILITÉ

La préparation du projet de mobilité repose sur un processus dans lequel le candidat au départ doit s'inscrire. Le but est de faire de ce projet de mobilité un atout pédagogique qui profite à la formation, et ne la met donc pas en péril.

Les équipes pédagogiques et la Référente mobilité internationale s'assurent que le candidat à la mobilité répond positivement aux critères suivants :

- ☑ **assiduité aux cours**
- ☑ **assiduité sur le terrain de pratique professionnelle** (lieu de stage ou employeur)
- ☑ **absence de problématique majeure** pouvant remettre en question le projet de formation lui-même, indépendamment du projet de mobilité
- ☑ **implication du candidat** à la mobilité dans la préparation de son projet
- ☑ **contrat d'apprentissage** **contrat de professionnalisation**
accord de l'employeur pour la réalisation d'un stage « hors employeur » - pour les apprenants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

LES GRANDES ÉTAPES DE PRÉPARATION DU SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Étape 1

Participer à la réunion d'information sur la mobilité réalisée pour votre promotion

Compléter la Fiche de candidature en ligne et prendre rendez-vous avec le Référent International de votre filière pour lui soumettre et lui faire valider votre projet de mobilité

Cette Fiche de candidature ne valide pas votre projet de mobilité, elle permet seulement d'en envisager l'élaboration, avec l'accompagnement de la Référente mobilité internationale.



Étape 2

Préparer son projet de mobilité en lisant attentivement le présent **Guide Mobilité** et en travaillant le **dossier « Préparation au départ »**

Étape 3

Rechercher le lieu de stage et des pistes d'hébergement.

Ces recherches sont effectuées par l'apprenant, avec le soutien de la Référente mobilité internationale.

La préparation du projet de stage se fait dans le cadre du programme de la formation. Néanmoins, une consigne complémentaire vous sera remise afin de bien approfondir la préparation de ce projet (dossier « Préparation au départ »)

Étape 4

Réaliser les démarches administratives, variables en fonction des pays (voir [page 15](#)).

Préparer les dossiers de demande d'aides financières, attribuables au cas par cas, en fonction de votre profil (voir [page 12](#)).



Tout au long de la préparation de la mobilité, des points collectifs et individualisés sont organisés par la Référente mobilité internationale (questions logistiques, administratives et financières) et par le Référent International de chaque filière (aspects pédagogiques). La fréquence et la temporalité de ces rencontres est individualisée.

Étape 5

Participer à la formation « Préparation au départ en stage à l'étranger »



Étape 1

Réunion d'information
Fiche de candidature



Étape 2

Guide Mobilité
Dossier "Préparation
au départ"



Étape 3

Recherche
lieu de stage et
hébergement



Étape 4

Démarches
administratives



Étape 5

Formation
"Préparation au départ
en stage à l'étranger"

AVANT LE DÉPART

CHOIX ET RECHERCHE DU LIEU DE STAGE

Le choix du lieu de stage doit tenir compte de plusieurs critères :

- ◆ votre **projet de formation**,
- ◆ la **langue du pays d'accueil** et votre **niveau de langue**, au regard de celui requis par la structure d'accueil et les missions qui vous seront confiées,
- ◆ votre **budget**, certaines destinations étant plus onéreuses que d'autres.

La Référente mobilité internationale peut vous aider dans vos recherches en s'appuyant sur son réseau de partenaires, mais il est tout à fait possible d'identifier de nouveaux lieux de stage (sauf si le lieu choisi soulève un problème de sécurité).

Vos démarches :

- vous adresser à la Référente mobilité internationale pour être orienté vers des lieux de stage ou vers des partenaires académiques relais qui peuvent vous accompagner dans vos recherches de structures d'accueil ; ou bien identifier par vous-même un lieu de stage (recherches internet, réseau personnel)
- prendre contact avec le lieu de stage potentiel pour échanger sur l'opportunité de mobilité et définir ses modalités de réalisation (dates, missions confiées, etc.)

Les outils de la recherche de stage

Lorsque vous cherchez un stage à l'international, il est important de soigner votre candidature et préparer vos outils (CV, lettre ou mail de motivation) pour donner envie aux structures de vous accueillir.

Le CV et la lettre de motivation ont pour objectif de :

- présenter clairement votre profil, votre projet de stage et vos compétences
- valoriser vos compétences et expériences en lien avec le stage visé
- démontrer votre motivation et votre capacité d'adaptation

Il est ainsi essentiel de mettre en avant :

- ◆ votre formation à HETIS, en particulier les connaissances théoriques (savoirs) acquises pendant votre parcours
- ◆ vos expériences sur le terrain de pratique professionnelle (lieu de stage ou employeur), en citant des exemples de missions réalisées et de compétences mises en œuvre (savoir-faire)
- ◆ vos compétences transversales (savoir-être) : sens relationnel, capacité d'adaptation, travail en équipe, etc.

Des ressources pour vous aider à rédiger votre CV :

- 🔗 [France Travail - Compétences à valoriser lors de votre candidature](#)
- 🔗 [Jobteaser – Conseils pour le CV](#)
- 🔗 [1jeune1solution – Comment rédiger un CV](#)
- 🔗 [CIDJ – Rédiger son CV](#)

Des outils en ligne pour créer et mettre en forme votre CV :

- 🔗 [Zety](#)
- 🔗 [CVDesignR](#)

Des ressources pour vous aider à rédiger votre lettre/mail de motivation :

- 🔗 [Zety - Lettre de motivation vous-moi-nous : exemple réussi !](#)
- 🔗 [Indeed – Conseils et exemple de lettre de motivation pour un stage à l'étranger](#)
- 🔗 [hellowork – Demande de stage : rédiger un mail qui captive le recruteur](#)

RECHERCHE D'HÉBERGEMENT

Pour certaines destinations, la Référente mobilité internationale peut s'appuyer sur son réseau de partenaires, sinon vous êtes invités(e) à mener vos propres recherches en prospectant par exemple sur :

- ◆ www.recherche-colocation.com
- ◆ www.airbnb.fr
- ◆ les réseaux Erasmus Students Network (ESN), que vous pouvez solliciter même si vous n'êtes pas allocataire Erasmus : <https://erasmusu.com/en/erasmus-student-housing>



Notez que **la recherche d'hébergement doit être menée dès le début de la préparation du projet** : si une solution de logement n'est pas identifiée rapidement, cela remettrait totalement en question votre projet.

Attention aux destinations telles que Bruxelles, la Suisse, les pays nordiques, l'Autriche, l'Irlande, etc. : les locations temporaires y sont très onéreuses.

CONVENTIONNEMENT DE LA MOBILITÉ

Les documents applicables faisant fonction de “convention de stage” varient en fonction de votre statut, de votre destination ou du type d’aides financières que vous mobilisez. La Référente mobilité internationale vous renseignera à ce sujet individuellement, au cas par cas.

contrat d’apprentissage

contrat de professionnalisation

Pour les apprenants en contrat d’apprentissage ou de professionnalisation, il existe deux cas de figure :

- ◆ la convention de **mise à disposition**, si l’employeur accepte le **maintien du salaire** de l’apprenant pendant sa mobilité
- ◆ la **convention de mise en veille**, si l’employeur **suspend le salaire** de l’apprenant pendant sa mobilité

AIDES FINANCIÈRES POUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Dans le cadre de votre stage à l’étranger, il vous est possible de solliciter des **aides financières** accordées par différents organismes **sous conditions** et variables en fonction de votre profil et de votre éligibilité à ces aides.

La Référente mobilité internationale vous orientera vers les dispositifs de financement les plus adaptés à votre situation.

Notez que les mobilités vers les Pays et Territoires d’Outre-Mer n’ouvrent droit à aucune bourse.

À titre d’information, les aides financières sont octroyées par :

1. LA COMMISSION EUROPÉENNE, via l’Agence Française Erasmus+, pour des séjours réalisés dans les pays membres de l’UE ou associés, ou – à titre exceptionnel – au sein d’un pays hors-UE. Pour connaître les montants applicables en fonction des destinations : <https://hetis.fr/mobilite-internationale/>

Notez que le programme E+ Enseignement Supérieur dont dispose actuellement HETIS ne concerne que les **formations post-bac** et que seules les **mobilités de stage d’une durée de 9 semaines ou plus** sont éligibles à la bourse.

La bourse est versée avant le départ, après signature du contrat de financement, déduction faite de 50 € (en attente du rapport du participant) et, le cas échéant, de 60 € supplémentaires (en attente des justificatifs de voyage éco-responsable). Le solde est versé après la mobilité, dès réception du rapport du participant et, si applicable, des justificatifs de voyage éco-responsable.

Pour les apprenants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui réalisent leur mobilité sur la période de stage hors employeur normalement de 8 semaines, l'accès à la bourse Erasmus+ nécessite d'obtenir l'accord de l'employeur pour que le stage soit réalisé sur 9 semaines.

2. LA RÉGION SUD, qui délivre la bourse **PRAME-SASO** (Programme Régional d'Aide à la Mobilité Internationale, volet sanitaire et social), uniquement pour les séjours des formations de niveau VI (EJE, ES & ASS) et CAFERUIS d'une durée de 3 (minimum) à 20 semaines (maximum).

Cette bourse n'est cependant accessible qu'aux apprenants :

- domiciliés fiscalement en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- dont le quotient familial est inférieur ou égal à 26 000 €
- ne bénéficiant pas de la nationalité du pays dans lequel est réalisée la période de mobilité
- dont le stage est effectué dans une structure étrangère (hors organisation française établie à l'étranger)

Le dépôt de demande de bourse auprès de la Région Sud est réalisé par vos soins, en suivant les indications de la Référente mobilité internationale.

Pour plus d'informations, consultez le site de la Région Sud :

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/aide-a-la-mobilite-etudiante-prame-volet-sanitaire-et-social>

Les bourses Erasmus et PRAME-SASO ne sont pas cumulables.

3. Pour les apprenants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le secteur privé, des financements peuvent être accordés par **l'OPCO DONT RELÈVE L'EMPLOYEUR**.

Un récapitulatif des aides financières accordées aux apprentis par les OPCO est consultable en ligne : <https://hetis.fr/mobilite-internationale/>

Le remboursement des frais de transport intervient avant la mobilité, sur envoi du justificatif d'achat de voyage au secrétariat pédagogique de son département, tandis que le versement de l'aide aux frais de séjour est effectué après la mobilité, sur envoi des justificatifs de dépenses (hébergement, alimentation).

4. L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ), uniquement pour les stages en Allemagne d'une durée de 4 semaines minimum (3 semaines minimum pour les apprenants en alternance) et pour les étudiants de moins de 30 ans.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'OFAJ : [https://www.ofaj.org/programmes-
formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation#1](https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation#1)

NB : Pour les apprenants en **formation infra-bac** (AES, ME, TISF - non éligibles aux bourses Erasmus+ et PRAME SASO) en **voie directe** (non éligibles aux aides financières accordées par les OPCO), la **bourse OFAJ** est actuellement la **seule aide financière mobilisable** dans le cadre d'un stage à l'étranger.

PRÉPARATION LINGUISTIQUE

En fonction des structures d'accueil, le niveau de langue exigé varie. Par ailleurs, il n'est pas forcément nécessaire de parler couramment la langue d'un pays pour y réaliser un stage pratique. En fonction du lieu de stage, du type de public et de missions, un niveau intermédiaire peut suffire. Nous vous recommandons vivement de vous initier ou de vous perfectionner dans la langue du pays de destination pendant les mois précédant le départ.

Dans le cadre d'une mobilité **ERASMUS+**, des cours de langue personnalisés (en fonction du niveau de chacun) sont mis en ligne, sur la plateforme **UE ACADEMY**. Le test à réaliser avant le départ et celui à réaliser au retour sont **obligatoires**. Entre ces deux tests, une formation en ligne est proposée, facultative, mais vivement recommandée.

Des cours de langues sont dispensés dans les centres culturels, ou peuvent être pris de façon autodidacte au moyen de DVD ou de cours gratuits en ligne.

Des sessions de conversation en anglais pourront par ailleurs être organisées par HETIS.

Quelques exemples de ressources internet gratuites

- [!\[\]\(a9225bbe86a595faf6dffd30f4567916_img.jpg\) Babbel - Apprendre une langue en ligne](#)
- [!\[\]\(e2ba51f474b062035d5bf63e15eaa77c_img.jpg\) Duolingo - La meilleure façon d'apprendre une langue](#)
- [!\[\]\(8d48507ea92d39e2eeb72c765da8c016_img.jpg\) BBC Learning English - Perfectionnement en anglais](#)
- [!\[\]\(1444c170f27bf894a26904683f5eae1b_img.jpg\) italien-facile.com - Débutant en italien - 100% gratuit](#)
- [!\[\]\(7284b3346ba6a959d7173c29c095cd88_img.jpg\) portugaisfacile.fr - Cours de portugais gratuits](#)
- [!\[\]\(4eff9c2fe6fad63d6d97e4d687da95ef_img.jpg\) allemandfacile.com - Apprendre l'allemand - 100% gratuit](#)

Application payante : Speak (anglais)

Revue papier : Vocabulaire (plusieurs langues)

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

◆ *Si vous êtes de nationalité française ou d'un autre pays de l'Union Européenne*

Vous pouvez voyager librement dans les **pays membres de l'Union Européenne / de l'espace Schengen** mais ne pouvez pas y résider plus de 90 jours sans permis de séjour spécifique. Dans certains pays, on peut vous demander de vous enregistrer auprès des autorités (le plus souvent à la mairie ou au commissariat de police), si votre séjour dépasse les trois mois.

Dans les **pays hors UE**, il vous sera peut-être demandé de solliciter un visa et un permis de séjour si votre mobilité dépasse une certaine durée.

Vous devez vous renseigner auprès du consulat du pays où vous souhaitez vous rendre pour connaître la procédure à suivre.

◆ *Si vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un autre pays de l'Union Européenne*

Vous devez effectuer les démarches nécessaires auprès du consulat du pays concerné :

- obtenir un visa pour entrer dans un pays en dehors de l'espace Schengen,
- obtenir un titre de séjour si votre mobilité dure plus de 90 jours, y compris dans l'espace Schengen.



N'oubliez pas de **tenir votre titre de séjour français à jour** pour votre retour afin de ne pas être bloqué à votre retour en France.

Certains pays exigent que le passeport soit valable au moins 6 mois après la date prévue pour votre retour.



Vaccinations

Chaque pays a sa propre réglementation. L'institut Pasteur vous renseigne sur les vaccinations recommandées ou obligatoires pour chaque pays :

<http://www.pasteur.fr/fr/map>

Protection sociale et rapatriement

Pour les mobilités au sein de l'Union Européenne, vous devez retirer la **Carte Européenne Assurance Maladie** auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (possibilité de le faire en ligne sur votre compte AMELI). Elle permet la prise en charge de vos soins médicaux selon les règles et les formalités qui s'appliquent dans le pays de séjour.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34441>

Pour les mobilités hors UE, les conditions d'accès aux soins étant parfois difficiles, vous êtes invité(e) à **souscrire une assurance complémentaire**, assurant les soins sur place, voire un rapatriement si nécessaire.

À titre indicatif : HEYME propose une prestation d'un bon rapport qualité/prix, avec un tarif réduit pour les étudiants de HETIS (via un code de réduction que la Référente mobilité internationale vous remettra à la demande).

Dans tous les cas, vous devez informer votre caisse de sécurité sociale en France de votre départ à l'étranger. Celle-ci vous fournira un formulaire à remplir en cas de soins reçus à l'étranger (Formulaire Cerfa n° 3125 disponible sur le site de l'assurance maladie www.ameli.fr). Le cas échéant, soit vous avancerez les frais des soins qui pourront vous être remboursés par la suite, soit ces derniers seront directement pris en charge.

Sites à consulter

- [!\[\]\(958e490d846c497fa8456bd4632f04b7_img.jpg\) Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale \(Cleiss\)](#)
- [!\[\]\(41b9180b0d0215407f408fbea42e2666_img.jpg\) Assurance Maladie - Droits et démarches](#)
- [!\[\]\(8fecfe9aaa0c38331b0fc0ad2e7fa59f_img.jpg\) Heyme assurance](#)

voie directe

Si vous êtes étudiants en Voie Directe, avec la convention de stage (ou contrat pédagogique pour E+) vous êtes couvert par l'assurance d'HETIS (MAIF) en matière de protection sociale, pour les risques « Accident du Travail – Maladie Professionnelle, Responsabilité civile et Rapatriement »

N° d'adhérent d'HETIS : 1104405 K

contrat d'apprentissage

contrat de professionnalisation

cours d'emploi

Si vous êtes apprenti-e, en contrat de professionnalisation ou en cours d'emploi, et percevez votre salaire durant votre mobilité, vous êtes couvert par votre employeur pour Accident du travail et Maladie Professionnelle, mais vous devez vous assurer vous-même pour la Responsabilité civile et le rapatriement.

Assurance pour le logement

À l'étranger, vous ne serez pas couvert par votre assurance multirisque habitat conclue en France. Il conviendra que vous vous informiez, sur place, des usages en pratique dans le pays d'accueil, que vous logiez en résidence universitaire ou dans des habitations privées.

Inscription sur le site ARIANE

Quel que soit le pays de destination, nous vous demandons de **vous inscrire obligatoirement sur le site ARIANE du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**, afin de vous signaler au consulat français présent localement. Cette démarche pourrait rendre service en cas de catastrophes en tout genre (naturelle ou de transport, actes terroristes, etc.)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/evenements-et-actualites-du-ministere/article/vous-partez-en-voyage-inscrivez-vous-sur-ariane>

Recommandations pour cette inscription

Pour remplir le formulaire en ligne, vous allez devoir donner les coordonnées de la personne à prévenir en France si nécessaire. Renseignez-les en fonction de la personne de votre choix, et communiquez à la Référente Mobilité internationale par email, les coordonnées de cette personne.

Attention : Faites cette inscription à votre nom propre et non celui de l'HETIS !

Une fois que vous vous êtes enregistré(e), vous allez recevoir un email de "*confirmation d'inscription*", **ENSUITE activez votre compte pour enregistrer votre voyage** (pays/dates), et **transférez à projets-sri@hetis.fr l'email de "*confirmation d'inscription de voyage*"**

Votre séjour se passera à merveille, nous en sommes certains, mais le rôle de votre organisme de formation est de le sécuriser autant que faire se peut.

POUR LES COURS PROGRAMMÉS DURANT LE STAGE

La mobilité peut engendrer une absence d'une ou plusieurs semaines de cours.

Vous devez aborder cette question avec le Référent International de votre filière avant de partir. Cette éventualité a été pensée, prévue et organisée par l'équipe pédagogique qui a alors mis en place un dispositif alternatif de suivi de ces cours. Il vous faudra donc partir avec les documents nécessaires, et vous mettre d'accord avec le Référent International de votre filière sur les modalités du suivi pédagogique.

Un ou des ateliers de soutenance de pratique seront prévus durant votre mobilité.

ÉVALUATION DE STAGE

Avant de partir, n'oubliez pas de prendre **tous les feuillets d'évaluation** que votre futur Référent de stage aura à remplir à la fin du stage, ainsi que **l'attestation de fin de stage** qu'il lui faudra signer.

DURANT LE SÉJOUR

Que vous partiez seul ou à plusieurs vers une même destination, vous êtes tenu(e) de donner de vos nouvelles à l'école dès votre arrivée (à la Référente mobilité internationale et au Référent International de votre filière).

La Référente mobilité internationale reste disponible pour prendre de vos nouvelles au cours du séjour et pour toutes difficultés rencontrées durant celui-ci et pour lesquelles vous auriez besoin d'aide.

Du point de vue pédagogique, vous aurez à maintenir le contact avec l'équipe pédagogique en vous appuyant sur le Référent International de votre filière, qui organise votre suivi (emails, téléphone, Zoom).

Vous serez également tenu(e) de respecter les échéances des travaux écrits qui vous seront demandés par l'école durant ce stage.

Visite de stage pour les apprentis

contrat d'apprentissage

Une visite de stage à réaliser par le maître d'apprentissage doit être organisée (à distance, à défaut de pouvoir être réalisée en présentiel) pendant le stage. Un document spécifique de compte-rendu de cette visite (fiche visite hors employeur) est joint à la convention de mobilité de l'apprenti.

Feuillets d'évaluation du livret de formation et attestation de fin de stage

À la fin de votre stage, pensez à :

- faire remplir tous vos feuillets d'évaluation du livret de formation par le référent de stage
- faire compléter et signer l'attestation de fin de stage (modèle HETIS) ou la partie C du contrat pédagogique Erasmus+, par votre référent de stage

AU RETOUR

Dès le retour de l'étranger

- ◆ Remettez vos feuillets d'évaluation du livret de formation à la secrétaire pédagogique de votre filière
- ◆ S'il s'agit d'une mobilité hors Erasmus+ : remettez l'attestation de fin de stage à la secrétaire pédagogique de votre filière

Pour les apprenants ayant bénéficié d'une bourse Erasmus+

- ☑ remettre à la Référente mobilité internationale la **partie C du contrat pédagogique Erasmus+ signée** et les **documents du Kit Mobilité intitulés « Après la mobilité »**
- ☑ répondre impérativement au **questionnaire** qui vous sera automatiquement envoyé, intitulé « **Rapport final** » (n'hésitez pas à solliciter la Référente mobilité internationale si vous ne savez pas comment répondre à une question) et adresser vos **justificatifs de voyage éco-responsable** (si applicable) à la Référente mobilité internationale - la réception de ces documents conditionne le versement du solde de la bourse
- ☑ créer votre **CV Europass**
<https://europa.eu/europass/fr>

Pour les apprenants ayant bénéficié d'une bourse PRAME SASO

- ☑ compléter et télécharger le **formulaire de fin de mobilité** sur votre compte Région Sud - ce document conditionne le versement du solde de la bourse

Pour les apprenants ayant bénéficié d'une bourse OFAJ

- ☑ rédiger le **rapport de fin de stage** à envoyer à l'OFAJ ainsi qu'un **certificat de stage** - ces documents conditionnent le versement de la bourse

contrat d'apprentissage

- ☑ Pour les apprentis : la "Fiche visite hors employeur" doit être complétée par le maître d'apprentissage et remise au CFA
- ☑ Pour ceux bénéficiant des aides financières OPCO : envoyer vos justificatifs de dépenses (hébergement, alimentation) à la secrétaire pédagogique de votre filière - la réception de ces documents conditionne le versement de l'aide aux frais de séjour

Dans les mois qui suivent votre retour

- ◆ À voir avec le Référent International de votre filière : organiser un retour d'expérience auprès de votre promotion, ainsi que dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes de HETIS (fin janvier) et, si vous avez bénéficié d'une bourse E+, lors des Erasmus Days (mi-octobre)
- ◆ Vous recevez l'Open Badge « Mobilité Internationale »
- ◆ N'oubliez pas de mentionner votre expérience mobilité dans votre CV Europass



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet **MATIS (Mobilité longue des Apprentis dans le Travail et l'Intervention Sociale)**, mis en œuvre par HETIS grâce au **cofinancement de l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE+)**.

Le projet MATIS vise à **faciliter et encourager les mobilités longues** (stages de deux mois et plus) des **apprentis du travail social**, en **levant les freins** administratifs, financiers et organisationnels, et en **proposant un accompagnement personnalisé** avant, pendant et après la mobilité.

Il s'inscrit dans la volonté d'HETIS de former des professionnels ouverts sur le monde, capables d'adaptabilité et d'interculturalité, et d'enrichir leurs pratiques par des expériences internationales.